



VILLE DE DUCOS
AVIS D'ATTRIBUTION

A. Désignation du pouvoir adjudicateur :

Madame le Maire de la Ville de DUCOS, Hôtel de Ville, 1 rue Zizine et des Etages – 97224 DUCOS (Martinique).

B. Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Madame le Maire de la Ville de DUCOS Aurélie NELLA.

C. Objet et étendue de la consultation

TRAVAUX DE RENOVATION DE COURTS DU TENNIS CLUB DE DUCOS (RELANCE)

Marché non allotii

Type de consultation :

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux dispositions des articles, L2120-1 2°, L2123-1 1° et R2123-4 &5, du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché de travaux.

D. Publication

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication le :

- BOAMP :Le 04/11/2025
- MARCHES-SECURISES : Le 04/11/2025

La date limite de remise des offres était fixée au : Mardi 25 novembre 2025 - 12h00.

Critères de sélection des candidats :

CRITERES ET SOUS-CRITERES	Note	Pondération
Critère n° 1 : Valeur technique de l'offre	10	55 %
Critère n°2 : Prix des prestations	10	45 %

■ Identité du titulaire du marché :

SOLSET SPORTS 972

19, Villa la rocallie

97233 SCHOELCHER

E-mail : solsetsports@outlook.com

Tél : 0696 277 332

Siret : 990 594 434

■ **Montant de l'offre retenue :**

TVA : 8.5%
Montant HT : 312 200.00 €
Montant TTC : 338 737.00€

■ **Nombre d'offres reçues :**

03 offres

■ **Durée d'exécution du marché public :**

La durée d'exécution du marché public est de 8.5 semaines à compter de la notification de l'ordre de service.

■ **Date de notification du marché :** Le 26/12/2025

E. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Martinique – 12 rue des citronniers-plateau Fofo-CS 17103-97271
SCHOELCHER Cédex. . E-mail : greffe.ta-fort-de-France@juradm.fr Tél. : 05 96 71 66 67.
Fax : 05 96 63 10 08

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la notification de la décision attaquée.

Référe contractuel : 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ; - 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée.

Recours de pleine juridiction : requête introduite dans un délai de deux mois à partir de la publicité de la conclusion du marché.

Date d'envoi à la publication :

23 JAN 2026

Le Maire

Aurélie NELLA